

**DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**COMMUNE D'ISDES**

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 17 JANVIER 2025**

**Date de convocation :** 13 janvier 2025  
**Nombre de Conseillers En exercice :** 15  
**Présents :** 09  
**Votants :** 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi dix-sept janvier, à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLAS Christian, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, NOËL Samuel, PONSIGNON Eric, DAVID Patrick, CUISINIER Quentin, MORDELET Jonathan, Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs d'HÉROUVILLE Emmanuel pouvoir à M. MARIE, d'HÉROUVILLE Yolande, BOUREY Anne pouvoir à M. COLAS, DEREAU-FRAUDET Adeline pouvoir à M. ARNOULT, PACAUD Anne-Christine pouvoir à M. DAVID.

Était absente : Madame QUELIN Sophie.

Secrétaire de séance : Monsieur CARROUÉE Henri.

La séance est ouverte à 18 h 00.

**DÉCISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune au titre de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article	Désignation	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
60611	Eau et assainissement		280 €.
7391111	Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	280 €.	

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

**RÉNOVATION DE L'ARMOIRE DE COMMANDE DE L'AEP : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT**

Par délibération du 4 Novembre 2024, le Conseil a validé le remplacement de l'ancienne armoire électrique de la Station de Pompage par un équipement électronique de nouvelle génération. L'équipement de marque SOFREL, déjà opérationnel dans de nombreuses stations, a été retenu et un devis de 31.020 € HT a été reçu de la société SOGEA qui assure depuis de nombreuses années l'entretien de la station. D'autres fournisseurs, consultés, n'ont pas répondu. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour retenir cette proposition.

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé de demander une aide au Département (Volet 3 – Economie d'eau), pour 50% de ce montant soit 15.510 €. Une aide complémentaire du Fonds de Concours de la Communauté de Communes de Val de Sully, pourra être demandée pour « 50% du reste à charge » final, comme prévu dans le règlement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour effectuer ces demandes d'aides.

La séance est levée à 18 h 50.

Pour extrait,  
Le Maire,



C. COLAS.